

COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE
DÉCISION 265CR-20221124-1700

Évaluation des programmes conjoints de maîtrise et de doctorat en sciences de la Terre offerts par l'INRS et l'Université Laval

– Dépôt du rapport final d'évaluation

ADOPTÉE par la commission des études et de la recherche de l'INRS lors de sa 265^e réunion tenue le 24 novembre 2022, sous forme de visioconférence.

- CONSIDÉRANT les articles 41 et 56 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 76, 77 et 78 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec;
- CONSIDÉRANT l'article 10.5.1 j) du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Politique d'évaluation des programmes d'études* prévoyant un processus d'évaluation en quatre étapes;
- CONSIDÉRANT le *Protocole d'entente 2017-2022 INRS-Université Laval concernant l'offre conjointe des programmes de maîtrise en sciences de la Terre — avec mémoire, de maîtrise en sciences de la Terre - technologies environnementales (type professionnel avec essai) et de doctorat en sciences de la Terre* (Programmes);
- CONSIDÉRANT les décisions de la commission des études et de la recherche nommant :
 - les membres du comité d'autoévaluation pour l'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de la Terre offerts conjointement par le Centre Eau Terre Environnement de l'INRS (Centre ETE) et l'Université Laval (240CR-20191121-1459);
 - les membres du comité d'évaluation externe (257CR(S)-20211026-1603);
 - les membres du comité interinstitutionnel (259CR-20220208-1624);
- CONSIDÉRANT le rapport final d'évaluation desdits Programmes (Rapport final), rédigé par le comité interinstitutionnel d'évaluation;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité interinstitutionnel d'évaluation dans le Rapport final;
- CONSIDÉRANT les discussions en séance;
- Sur proposition de** Bernard Giroux
Appuyée par Claude Guertin

IL EST PROPOSÉ

1. De prendre acte du *Rapport final d'évaluation des programmes conjoints de maîtrise et de doctorat en sciences de la Terre*, réalisé par le comité interinstitutionnel d'évaluation et d'approuver la mise en œuvre des recommandations en découlant.

2. De mandater la Direction scientifique et la direction du Centre Eau Terre Environnement pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de même que pour déposer à la commission des études et de la recherche un rapport d'étape en novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :
Michel Fortin
Secrétaire général